

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
23/08/2025
Date d'affichage
23/08/2025
Nombre de conseillers en exercice
12
Nombre de conseillers présents
11
Nombre de conseillers votants
11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire de séance (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23/08/2025	Date d'affichage	23/08/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/034 – TRAVAUX DECI
Création d'une réserve incendie à la Trigale

Monsieur Michel ROUSSARD, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente les devis reçus pour la fourniture et la pose d'une citerne incendie souple de 120 m³ à la Trigale.

Société	Prix HT	Prix TTC
CTP 27160 – Saint Sébastien de Morsent	13 814,00 €	16 576,80 €
EHTP 76230 – Grand Couronne	14 781,45 €	17 737,74 €
MAGNIEZ 27190 – Conches en Ouche	17 673,00 €	21 207,60 €
GTP 27150 – Neauphle Auvergnay	18 974,38 €	22 769,26 €

Pour alimenter cette citerne, il est nécessaire de prévoir un raccordement au réseau d'eau potable.

Le devis reçu d'Evreux Portes de Normandie est de 2 226,07 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise CTP pour un montant de 13 814,00 € HT (soit 16 576,80 € TTC) pour la fourniture et la pose d'une citerne souple de 120 m³ à la Trigale et le devis d'Evreux Porte de Normandie pour le branchement de cette citerne au réseau d'eau potable pour un montant de 2 226,07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise CTP pour un montant de **13 814,00 € HT** (soit 16 576,80 € TTC) pour la fourniture et la pose d'une citerne souple de 120 m³ à la Trigale et le devis d'Evreux Porte de Normandie pour le branchement de cette citerne au réseau d'eau potable pour un montant de **2 226,07 € TTC** et **AUTORISE**, à l'unanimité, M le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
28 août 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23/08/2025	Date d'affichage	23/08/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

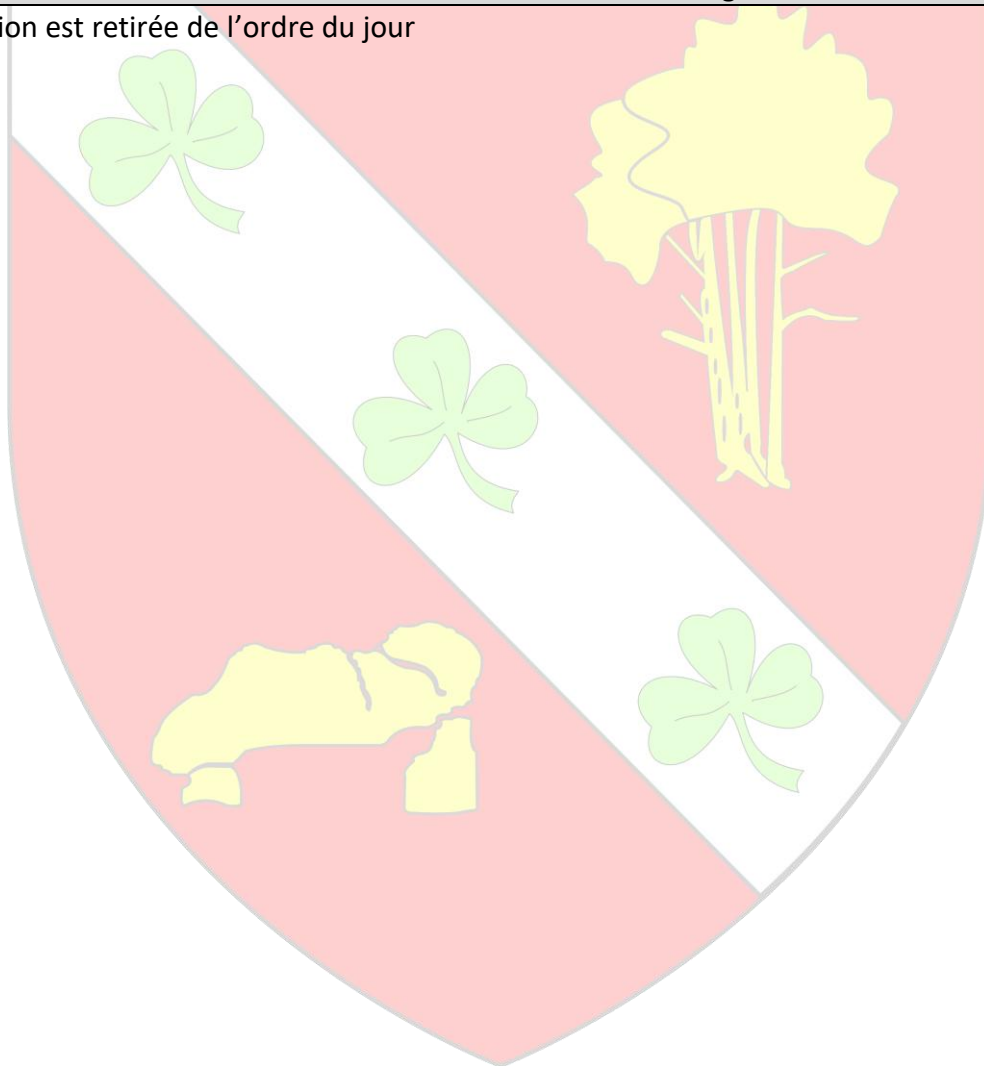
La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/035 – TRAVAUX DECI
Création d'une réserve incendie au Merger

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour



Date	Signature
28 août 2025	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23/08/2025	Date d'affichage	23/08/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/036 – TRAVAUX ECOLE
Remplacement des fenêtres de l'école des Marelles

Dans la continuité des engagements pris, les travaux de rénovation de l'école se poursuivent avec ici une proposition pour le remplacement des fenêtres bois par des fenêtres double vitrages isolées.

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire en charge des travaux présente au conseil municipal les devis reçus pour le remplacement des fenêtres de l'école :

Société	Prix HT	Prix TTC
LORENOVE 27930 – Normanville	26 583,33 €	31 900,00 €
SA GD2C 76110 – Epegard	27 711,00 €	33 253,20 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise LORENOVE pour le remplacement des fenêtres de l'école des Marelles pour un montant de 26 583,33 € HT (soit 31 900,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise LORENOVE pour le remplacement des fenêtres de l'école des Marelles pour un montant de **26 583,33 € HT** (soit 31 900,00 € TTC) et **AUTORISE**, à l'unanimité, M le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
28 août 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23/08/2025	Date d'affichage	23/08/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/037 – TRAVAUX**Remplacement des ampoules à vapeur de sodium par des LED (tranche 2)**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire en charge des travaux informe le conseil municipal qu'il convient de poursuivre les remplacements des ampoules à vapeur de sodium par des LED sur les candélabres d'éclairage public en continuité avec ce qui a déjà été réalisé sur une première moitié du village.

Le devis reçu du SIEGE est de 20 000,00 € TTC avec une participation communale de 6 667,00 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis présenté par le SIEGE pour le remplacement d'environ 130 ampoules à vapeur de sodium par les ampoules LED pour un montant de 20 000,00 € TTC dont une participation communale de 6 667,00 €.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité le devis du SIEGE pour le remplacement d'environ 130 ampoules à vapeur de sodium par les ampoules LED pour un montant de **20 000,00 € TTC** dont une participation communale de **6 667,00 €** et **AUTORISE**, à l'unanimité, M le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.*

Date	Signature
28 août 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	23/08/2025	Date d'affichage	23/08/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-trois août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		Mme SMITH Joëlle	X		

M Pascal FLUTEAU a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- Demande de pose d'un mobil home chez un riverain**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la demande d'un riverain pour la pose d'un mobil home sur son terrain.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle que le PLUiHD n'autorise pas « le stationnement de caravanes isolées et la construction ou installation de résidences mobiles (mobil home, tiny house, etc...) ».

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de ce riverain qui va à l'encontre des règles d'urbanisme dictées par notre PLUiHD.

A l'unanimité, le conseil municipal refuse l'implantation du mobil-home et demande à M Le Maire de rédiger un courrier d'information au riverain concerné.

2- Balade des trèfles

Madame Béatrice CENIER, adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que la troisième balade des trèfles sera le dimanche 07 septembre avec un départ à 14h de la Mairie. Il est demandé aux conseillers de signaler leur présence pour permettre une bonne coordination de l'évènement.

3- Course cycliste

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la course cycliste organisée par le Club Sportif Bonnevilleois se déroulera le dimanche 07 septembre matin.

4- Point sur les travaux en cours

Le parvis de la Boulangerie est terminé.

5- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 09 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h22.

Date	Signature
28 août 2025	Stéphane SIMON, Maire 

